

Compte rendu du Conseil municipal du 27 juin 2006

Présidence de M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne
Secrétaire : Mme FILIP

Présents :

M. HÉRAULT , Maire, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne, Mme DUCASSÉ, M. MEILLAT, Mme MANTE, Mme HERFELD, M. COURTOIS, M. TARER, M. VEYRAT, M. BRAT, M. FEYDEL

Adjoins au Maire :

Mme MAREST, Mme BAZIN, M. PERRIOT, Mme MOULINET-SIAT, Mme BOLLIET, Mme LE NOXAIC, M. ARNOL, Mme BINELLO, Mme RENVOISÉ, Mme DUPEYRAT, M. LECHEVALIER, M. POTIER, Mme AUBERT, Mme PERROT, Mme FLOURIOT-BRISTOT, Mme FILIP, M. VUCEKOVIC, M. MIALET, M. GUILLEMENOT, M. JOSSE, Mme BERNARD
Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

M. LAURENT ayant donné procuration à M. MEILLAT
M. BANQUY ayant donné procuration à M. VUCEKOVIC

jusqu'à son arrivé à 21h17

M. ZAMMIT ayant donné procuration à M. JOSSE

Absent :

M. BOUISSET

ADOpte A L'UNANIMITE

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 mai 2006

ADOpte A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour de la présente séance
Mme DUPEYRAT entre en séance à 20h36

Mme DUCASSE, 1^{er} Maire Adjoint, présente le compte administratif de l'exercice 2005 puis Monsieur le Maire quitte la séance et donne la présidence à Madame DUCASSE qui fait procéder au vote du Compte Administratif 2005.

APPROUVE A LA MAJORITE

Abstentions : M.BANQUY,M.VUCEKOVIC,M.MIALET

Contre : M.JOSSE, M.ZAMMIT, Mme BERNARD

Le Compte Administratif 2005 du Budget Principal

DÉCLARE A LA MAJORITÉ

Abstentions : MM BANQUY,VUCEKOVIC,MIALET,JOSSE, ZAMMIT, Mme BERNARD

Que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2005 par le Receveur est conforme au compte administratif

DÉCIDE A LA MAJORITÉ

Abstentions : MM BANQUY,VUCEKOVIC,MIALET,JOSSE, ZAMMIT, Mme BERNARD

D'affecter une partie du résultat de fonctionnement soit 3 309 618,95 € du budget de l'exercice 2005 en réserve au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement

PREND ACTE A LA MAJORITÉ

Abstentions : MM BANQUY,VUCEKOVIC,MIALET,JOSSE, ZAMMIT, Mme BERNARD

Du rapport, relatif à l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) au titre de l'exercice 2005

PREND ACTE A LA MAJORITÉ

Abstentions : MM BANQUY,VUCEKOVIC,MIALET,JOSSE, ZAMMIT, Mme BERNARD

Du rapport relatif à l'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) au titre de l'exercice 2005

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

Le rapport établi par la commission locale chargée de l'évaluation des charges à transférer à la Communauté d'Agglomération « Sénart Val de Seine » et dit que les compétences retenues sont transférées à compter du 1^{er} juillet 2006 par chacune des communes membres et concernent les secteurs ou équipements suivants :

- les équipements sportifs : piscines
- les équipements culturels : les écoles de musique et le cinéma de Montgeron

M.GUILLEMENOT entre en séance à 20h52

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert relative aux travaux d'aménagement de voirie à l'entrée de pelouse, rue Gisèle, et à l'entrée de l'école Jules Ferry maternelle (rampe d'accès) pour un montant global estimé de 50 000 € TTC

FIXE A L'UNANIMITÉ

à 15 000 € le montant d'une subvention exceptionnelle pour l'ESM Tennis Club de Montgeron

Monsieur BANQUY entre en séance à 21h17

FIXE A L'UNANIMITÉ

à 310 € le montant d'une subvention exceptionnelle pour l'association PLANET RISK

FIXE A L'UNANIMITÉ

Le montant des subventions de fonctionnement pour l'association « Déportés Internes Résistants et Patriotes » à 250 € et pour l'association « Section des Médailleurs Militaires » à 150 €

FIXE A L'UNANIMITÉ

Le montant d'une subvention exceptionnelle à l'association des « Sourds de l'Essonne » à hauteur de 250 € TTC.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

La passation d'une convention de groupement de commandes entre la commune de Montgeron et la Commune de Crosne afin d'organiser les consultations et de conclure les marchés de service et de fournitures relatifs aux festivités du 14 juillet 2006, avec possibilité de reconduction expresse de ladite convention en 2007, et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints dans l'ordre du tableau à signer cette dernière.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

Les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Montgeron, la commune de Grand Popo, l'association Amitiés Montgeronnaises Internationales (AMI) et l'association Aquassistance dans le cadre de l'extension du réseau hydraulique de Grand Popo et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention .

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

Le programme concerté d'appui institutionnel consécutivement au processus de décentralisation administrative engagé au Bénin et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce programme.

DECLARE A L'UNANIMITÉ

L'intention de la Commune de Montgeron de s'engager pleinement dans la démarche proposée par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

DECIDE A L'UNANIMITÉ

D'appliquer à compter du 1er juillet 2006 les dispositions du décret n°2005-542 du 19 mai 2005 qui définissent :

- les modalités de rémunération et de compensation des astreintes effectuées par le personnel communal

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à signer la convention, avec le Centre interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de la commune de Montgeron.

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de projet n°11-01 avec la CAF renouvelant du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2006 l'agrément du Centre Social Marcel Pagnol

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstentions : MM BANQUY, VUCEKOVIC, MIALET, GUILLEMENOT, JOSSE, ZAMMIT, Mme BERNARD

Les modifications des statuts du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine pour l'Electricité et le Gaz portant sur les points suivants :

- substitution de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne au SAN d'Evry ;
- fixation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la représentation de chacune des collectivités membres du Syndicat ;
- Redéfinition des modalités de redistribution aux collectivités membres des redevances de fonctionnement du gaz et de l'électricité aux collectivités membres

DECIDE A L'UNANIMITÉ

de céder à la C.A.S.V.S les propriétés communales sises :

- 126 chemin du Dessus du Luet, parcelle section AO n°426
- 136 chemin du Dessus du Luet, parcelle section AO n°225
- 132 chemin du Dessus du Luet parcelle section AO n°221
- 130 chemin du Dessus du Luet, parcelle section AO n°423

pour un montant total de 148 368 €, et autorise Monsieur le Maire ou les Adjointes dans l'ordre du tableau à signer les actes utiles à cette cession.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

Le projet de création d'un espace spécifique pour l'accueil des enfants de l'école Jules Ferry maternelle et autorise Monsieur le Maire ou les adjoints dans l'ordre du tableau & à déposer un dossier de déclaration de travaux relatif à cette opération.

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

La mise à la réforme du véhicule de type RENAULT TRAFIC du service des sports, immatriculé 8358 YM 91

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

La mise en vente d'une balayeuse aspiratrice de type SEMAT A500- sur châssis RENAULT, immatriculé 530 ANH 91 du service voirie

DECIDE A L'UNANIMITÉ

De reconduire la participation de la ville à l'opération « Packs Sacs Ados » pour l'année 2006 et autorise Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Général de l'Essonne la charte qualité de l'opération.

DECIDE A L'UNANIMITÉ

La participation du cinéma « Le Cyrano » à « la Fête Continue » et à la « Fête du Cinéma » du 25 au 28 juin 2006 et fixe à 2 € le tarif pour chaque entrée et pour les séances du 25, 26,27 et 28 juin 2006

FIXE A L'UNANIMITÉ

Les droits d'entrée aux différentes manifestations culturelles à compter du 1^{er} septembre 2006 comme suit :

TYPE DE MANIFESTATION	Tarifs proposés
SPECTACLE JEUNE PUBLIC	
Maternelles, élémentaires, collèges et lycée	3,00
SPECTACLE TOUT PUBLIC	
Catégorie 1	
Plein tarif	20,00
Tarif réduit*	12,00
Tarif spécial**	5,00
Catégorie 2	
Plein tarif	14,00
Tarif réduit*	8,00
Tarif spécial**	3,00
Catégorie 3	
Plein tarif	8,00
Tarif réduit***	5,00

*pour les enfants/jeunes (-18 ans), les étudiants, les personnes âgées de + de 65 ans, les familles nombreuses, les groupes (à partir de 10 personnes) et les membres du personnel communal, les personnes détentrices de la carte Cotorep

** pour les enfants (- 12 ans), les chômeurs et les Rmistes

*** pour les enfants/jeunes (-18 ans), les étudiants, les personnes âgées de + de 65 ans, les familles nombreuses, les groupes (à partir de 10 personnes), les membres du personnel communal, les chômeurs et Rmistes, les personnes détentrices de la carte Cotorep

Rappel : gratuité des mardis musicaux pour les élèves de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse Pablo Casals âgés de moins de 25 ans sur présentation de la carte d'adhérent.

DECIDE A LA MAJORITÉ

Abstentions : MM JOSSE, ZAMMIT, Mme BERNARD

De confier à Mme MOULINET-SIAT et M.COURTOIS de représenter la ville de Montgeron du 28 au 30 juillet 2006 au Mont Dore à l'occasion de la visite des élus sur les lieux du séjour international pour adolescents et de procéder au règlement des frais de mission relatifs à ce déplacement.

La Séance est levée à 22 H 03

Gérald HÉRAULT
Maire de Montgeron
Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne